



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 19650

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la situation des buralistes frontaliers de la Belgique. Depuis plusieurs années, les débiteurs de tabac de la région de Nord - Pas-de-Calais sont confrontés au différentiel des prix sur le tabac avec nos voisins européens, ce qui amène un grand nombre de consommateurs à s'approvisionner hors du territoire français. Ce phénomène entraîne d'importants déséquilibres dans les comptes des buralistes, se soldant de plus en plus par la fermeture de ceux-ci. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures d'accompagnement le Gouvernement entend prendre afin de préserver les conditions d'activités de ces commerces de proximité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux préoccupations des débiteurs de tabac, concernant les conséquences de l'augmentation des prix du tabac intervenue le 6 janvier 2003. Cependant, une telle hausse des prix se justifie pleinement dans le cadre de l'action qu'il entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Le Gouvernement est toutefois parfaitement conscient du rôle joué par les débiteurs qui sont souvent les seuls commerces de proximité présents dans certaines zones du territoire national. C'est pourquoi il a mis en place un ensemble de mesures en faveur de la profession : tout d'abord, l'augmentation à 8 000 euros, à compter du 1er février 2003, du montant de la subvention versée par l'Etat aux débiteurs pour leur permettre de financer une partie des travaux destinés à améliorer la sécurité de leurs établissements ; la simplification et la modernisation de la déclaration de stock ; le relèvement du seuil d'exonération de la redevance qui est porté à 152 500 euros avec effet rétroactif au 1er janvier 2003 ; la mise en place d'un régime de compensation entre les sommes dues sur les stocks détenus le 6 janvier dernier et celles qui pourraient être remboursées dans l'hypothèse d'éventuelles fluctuations significatives des prix à la fin du printemps 2003. Enfin, une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur, sous forme d'une table ronde réunissant les représentants des débiteurs de tabac, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, a été engagée.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19650

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4378

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5591